



HEBDO

COMBIEN ET COMMENT LA FRANCE DEPENSE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

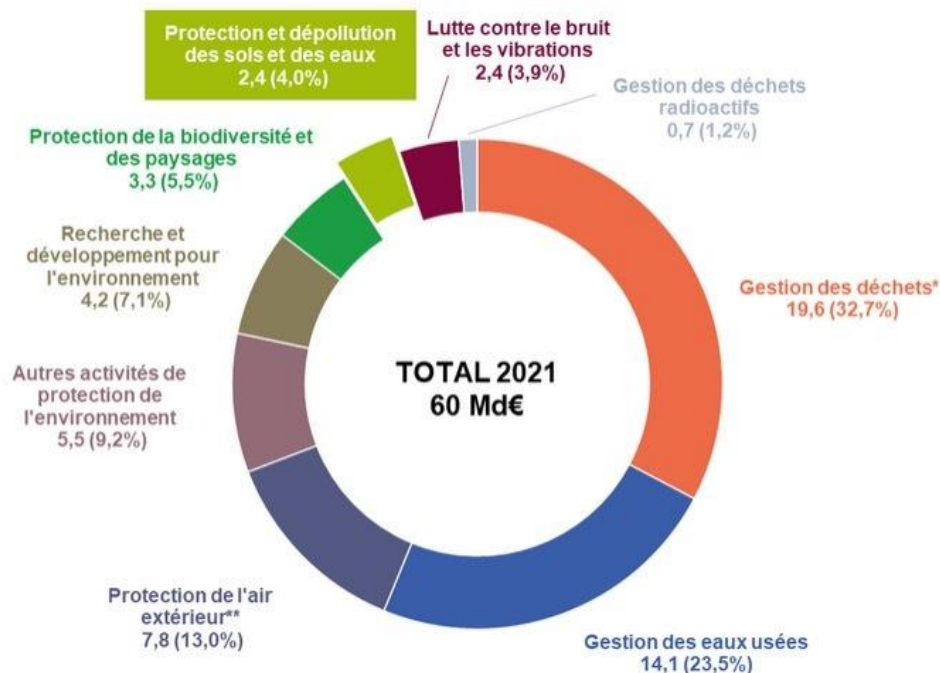
En 2021, la France a dépensé 60 milliards d'euros pour gérer l'eau, les déchets et protéger l'environnement. Ce montant, le plus récent en la matière, a été détaillé par le ministère de la Transition écologique.

La gestion des déchets reste le premier poste de dépenses pour l'environnement en France.

En mai 2023, le rapport Pisani-Ferry, rendu par le service France Stratégie du Premier ministre, préconisait d'engager 25 à 34 milliards d'euros supplémentaires de dépenses publiques chaque année pour la transition écologique. Mais à combien se chiffrent exactement ces dépenses à l'heure actuelle ? Le service des données et études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique en a donné un aperçu, le 12 août, avec leur chiffrage consolidé pour l'année 2021.

Eau et déchets restent les plus gros postes

Au total, la « *dépense intérieure de protection de l'environnement* » s'est alors établi à 60 milliards d'euros (Md€). Cette comptabilité annuelle (avec toujours deux à trois années de décalage) est régie par des normes européennes, en neuf composantes, et traduit « *l'effort financier consenti par l'ensemble des agents économiques (État, collectivités locales, entreprises et ménages) sur le territoire national* ». En 2021, cette dépense totale a été en hausse de près de 9 Md€ par rapport à 2020, et de plus de 5 Md€ par rapport à 2019. Toutes les composantes (eau, déchets, air, biodiversité, etc.) sont en hausse par rapport à l'année précédente, de quelques points de pourcentage à plus de 20 %. Une tendance qui s'est poursuivie depuis, malgré les économies réalisées par l'État en 2024.



Montant des neuf composantes de la dépense intérieure en environnement de la France en 2021. © SDES

La [gestion des déchets](#) (hormis leur recyclage) représente environ un tiers du gâteau, avec 19,6 Md€ dépensés. Les charges de service public de gestion de déchets (par les collectivités elles-mêmes ou en sous-traitance) recouvrent la majeure partie des dépenses réalisées notamment à travers la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Seulement 12 % de ces dépenses se consacrent à des investissements dans de nouvelles déchèteries, de nouveaux centres de tri ou de nouvelles bennes à ordures. La gestion des déchets radioactifs, quant à elle, s'élève à moins d'1 Md€ et concerne surtout trois entités : EDF, Orano et l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra).

Deuxième plus gros poste de dépenses, la gestion des eaux usées se chiffre à 14,1 Md€. Elle est financée à 46 % par le paiement des [redevances](#) par les ménages. Le service public d'assainissement collectif (exercé par une régie ou une entreprise délégataire) représente 90 % des dépenses, notamment à travers le développement et la maintenance des réseaux et des stations d'épuration. À cela s'ajoutent 2,4 Md€ pour la dépollution des sols et des eaux (en prévention ou en décontamination et nettoyage), principalement financée par les entreprises.

Protection de la biodiversité et R&D en hausse

La lutte contre la [pollution de l'air extérieur](#) concentre, quant à elle, 7,8 Md€ de dépenses. Ce montant total est en croissance quasi-exponentielle depuis la moitié des années 2010. Les principales dépenses concernent l'achat ou l'entretien de véhicules électriques ou hybrides et de chaudières à condensation, mais également l'investissement par les industriels dans de nouveaux procédés de production plus propres. La [lutte contre le bruit](#) représente, quant à elle, 2,4 Md€. Les dépenses, majoritairement de la part des ménages, vont aux dispositifs de protection comme l'isolation acoustique des fenêtres pour les logements ou la construction d'écrans antibruit le long des réseaux de transport.

Du reste, la protection de la biodiversité et des paysages ne s'élève qu'à 3,3 Md€, malgré une croissance continue depuis le début des années 2000. Une grande diversité d'acteurs (dont les agences de l'eau et les collectivités locales, en tête) finance l'entretien des aménagements, les missions de l'Office français de la biodiversité (OFB) et les actions des associations pour tout ce qui comprend la [protection des espèces](#) et de leurs habitats, la restauration des milieux et la compensation des atteintes à la biodiversité. Enfin, 4,2 Md€ vont à la [recherche et au développement](#) (en croissance de plus de 20 % en un an), de la part des entreprises, tandis que 5,5 Md€ concernent les actions dites « *transversales* » menées en faveur de la protection de l'environnement (opérations de sensibilisation ou missions liées à d'autres ministères).

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/france-depenses-nationales-eau-dechets-environnement-2021-44596.php4>